



Demande d'autorisation pour ouvrir N° 06-2026 un débit temporaire

☒ Ouverture exceptionnelle

☐ Prolongation d'ouverture

DEBIT DE
BOISSONS

CATEGORIE 3

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) **M. PAPUCHON**

Prénoms **Jean-Noël**

Profession ou qualité **Président de l'association Archigny Accueil et Fêtes**

Domicile **38 rue Roger Furgé, 86210 Archigny**

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A Salle des fêtes Jacques Lonhienne à Archigny

Le 28/02/2026 de 15h Jusque ...

Le 01/03/2026 de ... Jusque 3h

Le de Jusque

A l'occasion de (1) Banquet des amis réunis

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 13/11/2026

ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que :M. PAPUCHON

Jean-Noël

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Le 28/02/2026 de 15h Jusque ...

Le 01/03/2026 de ... Jusque 3h

Le de Jusque

Fait à Archigny
, le 16 JAN. 2026